



ARRETE DU MAIRE
N° 2026-AR-17 du 27 mars 2026

**Arrêté portant délégation de fonctions
à Madame Magaly TONIN, 1^{ère} adjointe au Maire**

Le Maire de la Commune de KœNIGSMACKER ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026, fixant à 4 le nombre des adjoints au maire,

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Magaly TONIN en qualité de première adjointe au maire en date du 22 mars 2026,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de la première adjointe au maire,

ARRETE

Article 1^{er} : Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation permanente de fonction à Madame Magaly TONIN, première adjointe au maire, dans les domaines suivants :

- Gestion de l'environnement
- Gestion de l'embellissement
- Organisation et suivi des commémorations
- Gestion du cimetière
- Relation avec les commerces et les artisans
- Affaires relatives à la santé
- Affaires relatives à l'agriculture



Article 2 : La signature des actes, arrêtés, correspondances courantes et bons de commande d'un montant inférieur à 1 500 € HT, relatifs aux domaines mentionnés dans l'article 1 du présent arrêté devra respecter le formalisme suivant :

Pour le Maire et par délégation
L'adjointe déléguée
Nom, Prénom

Article 3 : La directrice générale des services de la commune de Kœnigsmacker est chargée de l'application du présent arrêté qui sera transmis au Préfet de la Moselle, publié, et notifié à l'intéressée et dont en ampliation sera transmise au comptable de la collectivité.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Date de notification :
Signature de l'intéressée :

Le 30/03/2026.

M. Arnaud SPET
Maire de Kœnigsmacker

